



UN Photo/Eskinder Debebe

La Responsabilité de Protéger :

Une nouvelle norme pour prévenir et interrompre les atrocités de masse

Pourquoi la Responsabilité de Protéger est-elle indispensable ?

Le monde a régulièrement été incapable de prévenir et d'interrompre les atrocités de masse (génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et nettoyage ethnique) comme en ont témoigné l'Holocauste, les génocides en Arménie, en Bosnie, au Cambodge, et au Rwanda ainsi que les crimes contre l'humanité au Kosovo, au Timor oriental et au Darfour. Ces échecs ainsi que les souffrances incommensurables et la perte de millions de vies qui en ont découlé ont déclenché le mouvement du « Plus jamais ca ! ». Les situations actuelles au Darfour, en République démocratique du Congo et en Birmanie/Myanmar rendent plus important que jamais le nouvel engagement des gouvernements du monde entier dans la lutte contre les atrocités de masse.

La Responsabilité de Protéger est un engagement pour prévenir et interrompre les atrocités de masse.

Lors du Sommet mondial 2005 de l'ONU, après avoir reconnu qu'ils n'avaient pas su répondre de manière adaptée aux crimes les plus haineux qui soient, les dirigeants du monde entier se sont engagés à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Cet engagement, connu sous le nom de Responsabilité de Protéger, prévoit que :

1. C'est à chaque État qu'il incombe de protéger les populations des atrocités de masse.
2. La communauté internationale a la responsabilité d'aider les États à assumer leurs responsabilités.
3. La communauté internationale doit mettre en œuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés pour protéger les populations de ces crimes. Si un État ne parvient pas à protéger sa population ou s'il est lui-même l'auteur des crimes, la communauté internationale doit être prête à prendre des mesures plus contraignantes, notamment le recours collectif à la force à travers le Conseil de sécurité de l'ONU.

La Responsabilité de Protéger constitue un rempart contre le recours abusif à la force militaire.

La Responsabilité de Protéger vise à prévenir le recours abusif à l'intervention militaire ou humanitaire de trois façons. Premièrement, bien que la Responsabilité de Protéger constitue un cadre large de mesures de prévention et de réaction, l'intervention militaire ne peut être autorisée que lorsque l'État a manifestement été incapable de protéger sa population et lorsque le recours à des moyens pacifiques s'est révélé inefficace. Deuxièmement, l'intervention en vertu de la norme de la Responsabilité de Protéger ne consiste à protéger la population que de quatre types d'atrocités de masse. Troisièmement, comme cela a été établi en 2005, la Responsabilité de Protéger ne légitime le recours à la force que lorsque celui-ci se fait collectivement à travers le Conseil de sécurité. Alors que les gouvernements et la société civile sont légitimement soucieux d'empêcher le recours abusif à la force militaire, l'expérience a montré que le risque ne réside pas dans le fait que les gouvernements interviennent abusivement pour empêcher les atrocités mais au contraire dans le fait qu'ils n'agissent pas.

La Responsabilité de Protéger est soutenue dans toutes les régions du monde.

C'est l'Union africaine (UA) qui la première a souligné, dans son document fondateur, l'Acte constitutif de l'UA, l'importance de disposer d'un organe collectif qui interviendrait en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En réalité, les principes de la Responsabilité de Protéger ont été adoptés par l'UA bien avant d'avoir été adoptés à l'ONU par tous les États en septembre 2005. Pendant les négociations menées au cours du Sommet mondial 2005, la Responsabilité de Protéger a été largement soutenue par les gouvernements d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Plus récemment, au cours du débat sur la Responsabilité de Protéger qui s'est tenu à l'Assemblée générale de l'ONU en juillet 2009, des gouvernements de chaque région du monde ont exprimé leur soutien à cette norme et appelé à son application aux niveaux international, régional et national.

La Responsabilité de Protéger nous invite à passer des mots aux actes.

Adopter la Responsabilité de Protéger et affirmer son engagement à protéger les populations des quatre crimes est une première étape essentielle. Désormais, les États doivent passer des mots aux actes. Après le succès du débat sur la Responsabilité de Protéger qu'a tenu l'Assemblée générale en 2009, nous avons demandé aux gouvernements de :

1. S'engager à **améliorer le dispositif d'alerte rapide** au sein de l'ONU et au-delà.
2. Mettre en place des **plans nationaux d'action** pour protéger les populations des atrocités de masse.
3. Renforcer la **collaboration** avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour la prévention des atrocités de masse.
4. Fournir une **assistance** pour l'amélioration de la capacité de protéger, notamment par le biais d'efforts de médiation, le renforcement des capacités des institutions régionales et la création de mécanismes de réaction rapide.
5. S'engager à **prendre rapidement des mesures adaptées** dans des situations spécifiques où des crimes et violations graves risquent d'être commis.

La Coalition internationale pour la Responsabilité de Protéger :

Un nouveau réseau d'ONG qui se consacre à la prévention et à l'interruption des atrocités de masse dans le monde

Qui sommes-nous ?

La Coalition internationale pour la Responsabilité de Protéger (CIRdeP) est un réseau mondial d'organisations non gouvernementales (ONG) qui œuvrent pour faire avancer la Responsabilité de Protéger (RdeP) aux niveaux international, régional, sous-régional et national. La Coalition a été créée en janvier 2009 par les représentants de huit organisations non gouvernementales régionales et internationales.

Nos objectifs

CIRdeP a pour objectifs :

1. De sensibiliser les gouvernements, les ONG et le grand public à la Responsabilité de Protéger.
2. D'obtenir un soutien national, sous-régional, régional et international à la Responsabilité de Protéger.
3. De veiller à ce que les gouvernements, les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU aient la capacité de prévenir et d'interrompre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.
4. De stimuler et renforcer le soutien des gouvernements du monde entier à la Responsabilité de Protéger.
5. De mobiliser les ONG pour qu'elles incitent à l'action ce qui permettra de sauver des vies dans les situations nationales spécifiques concernées par la Responsabilité de Protéger.



UN Photo/Tim McKelvey

Nos membres & notre comité exécutif

Les membres de la Coalition, issus de nombreux secteurs et de toutes les régions et sous-régions du monde, ont joint leurs efforts pour faire avancer la Responsabilité de Protéger. La Coalition est administrée par un Comité exécutif dont les membres sont West Africa Civil Society Institute (WACSI), International Refugees Rights Initiative (IRRI), East Africa Law Society (EALS), Coordinadora Regional de Investigaciones Económicas y Sociales (CRIES), Initiatives for International Dialogue (IID), Oxfam International, Human Rights Watch (HRW) et World Federalist Movement-Institute for Global Policy (WFM-IGP). Le Secrétariat de la Coalition, qui est basé à New York et sous la tutelle de WFM-IGP, agit comme un catalyseur d'action et assiste ses membres dans la mise en place d'initiatives liées à la Responsabilité de Protéger.

Notre site Internet

Notre site Internet est la source d'information la plus complète qui soit sur la RdeP :

- Contexte et outils pédagogiques sur la RdeP à l'ONU et au-delà
- Développement récents à l'ONU, et aux niveaux sous-régional, régional et national
- Activités et rapports publiés par des groupes de la société civile
- Informations et analyses sur les pays en situation RdeP
- Publications académiques liées à la RdeP
- Événements liés à la RdeP dans le monde entier

Rejoignez-nous !

Pour suivre les développements relatifs à la RdeP, recevoir des nouvelles, des alertes d'événements et des informations sur notre travail sur la RdeP, inscrivez-vous à notre liste de diffusion à l'adresse : www.responsibilitytoprotect.org/subscribe

Pour obtenir des informations sur la façon dont les ONG peuvent rejoindre la Coalition, consultez la page : www.responsibilitytoprotect.org/join-the-coalition

Pour consulter la liste de tous les membres actuels de la CIRdeP ainsi que leurs travaux sur la Responsabilité de Protéger, consultez notre site Internet à l'adresse www.responsibilitytoprotect.org

Contactez-nous

International Coalition for the Responsibility to Protect*

708 Third Avenue, 24th Floor, New York, NY 10017

tél: 212.599.1320 • fax: 212.599.1332

email: info@responsibilitytoprotect.org

Site Internet : www.responsibilitytoprotect.org

*La Coalition internationale pour la Responsabilité de Protéger a reçu le soutien généreux des gouvernements australien, suédois et britannique, de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de la Oak Foundation, de la Arsenault Family Foundation ainsi que de donateurs individuels.